

**TRAVAUX RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP
RUE DU DOCTEUR LOUIS MARÇON
(Partie comprise entre l'Avenue de la Libération et la Place Lucien Artaud)
SOCIETE BRONZO TP**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs
VU notre arrêté n°86 du 13 mars 2019 relatif aux travaux cités en objet,
VU la demande de prorogation datée du 15 avril 2019 de la société BRONZO TP Monsieur Laurent NYECERONT – sise : ZI Athélia I – 13702 LA CIOTAT (e-mail : laurent.nyceront@eauxdemarseille.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°89 en date du 13 mars 2019 relatif aux travaux de renouvellement du réseau AEP, rue du Docteur Louis Marçon dans sa partie comprise entre l'avenue de la Libération et la place Lucien Artaud sont prorogées jusqu'au :

VENDREDI 17 MAI 2019

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 18 AVR. 2019

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol,
Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité



Valérie Bouron